

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 avril 2010 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Nicolas Léonard

Du secondaire : Mme Chantal Boisselle

COMMISSAIRES ABSENTS :

Commissaires des circonscriptions 5 et 21 (en élection)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. André Byette, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

M. Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

M. Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Mme Ginette Vincent, directrice adjointe au Service des ressources éducatives

Mme Marie-France Martinoli, directrice adjointe au Service des ressources éducatives

Me Frédérick Roussel, coordonnateur au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.

Il est 20 h 20.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

102-CC-2009-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Filion :

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 6.1, demande de révision de décision.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010 et ajournée au 30 mars 2010
 - 3.3 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010 et ajournée au 6 avril 2010
 - 3.4 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Comité EHDAA – nombre de représentants
 - 7.2 Demande de permission d'être exempté des examens de 4^e année du MÉLS
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Plans d'effectifs 2010-2011 du personnel de soutien (à l'exception de l'adaptation scolaire) et personnel professionnel
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Autorisation de vente d'immeubles pour taxe impayée
 - 10.2 Choix d'une institution financière
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Rabeau - fenestration côté Sud - réfection du parement extérieur côté Sud - fenestration et réfection du parement extérieur côté Nord
 - 11.2 École Gérard-Filion – réfection du réseau de chauffage / bloc A
 - 11.3 École Antoine-Brossard – réfection du chauffage et thermopompes phase II - réfection de la toiture / sections E5, E6 et E7
12. Affaires du Service des technologies de l'information

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Protecteur de l'élève
 - 14.2 Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

103-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

104-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 MARS 2010, AJOURNÉE AU 30 MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010, ajournée au 30 mars 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

105-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 MARS 2010, AJOURNÉE AU 6 AVRIL 2010**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010, ajournée au 6 avril 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

106-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Quatre personnes ont pris la parole. Deux documents sont déposés.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 18 mars 2010 au 22 avril 2010.

107-CC-2009-2010

COMITÉ EHDAA – NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit instituer un Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article est déterminée la composition de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 186 de *Loi sur l'instruction publique*, il appartient au Conseil des commissaires de déterminer le nombre de représentants de chaque groupe de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 4^e paragraphe du 2^e alinéa de l'article 185 est déterminé le nombre de directions d'école siégeant sur ledit comité ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif des services aux ÉHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin ont voté une résolution demandant que le nombre de parents siégeant au comité passe de 12 à 18 parents;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Larose :

QUE la composition du comité ÉHDAA se présente comme suit :

- dix-huit (18) parents d'élèves HDAA, désignés par le Comité de parents ;
- deux (2) représentants des enseignants, soit un du primaire et un du secondaire désignés par l'association qui les représente ;
- un (1) représentant des professionnels, désigné par l'association qui le ou la représente ;
- un (1) représentant des membres du personnel de soutien, désigné par l'association qui le ou la représente ;
- une (1) direction d'école désignée par le directeur général ;
- trois (3) représentants de la communauté desservant la clientèle du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

CONSÉDÉRANT que le Conseil des commissaires ne peut permettre une dérogation que si elle est associée à une disposition du Régime pédagogique (art. 222, L.I.P.) ;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin s'acquitte des fonctions et pouvoirs qui lui incombent en refusant aux écoles Tourterelle et des Quatre-Saisons de ne pas dispenser l'épreuve obligatoire du MÉLS en français écriture au 2^e cycle du primaire.

Le commissaire Sylvain Lévesque propose en amendement d'ajouter le 2^e paragraphe suivant à la fin de la proposition principale :

« **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin enclenche une démarche en collaboration avec les écoles innovatrices visant à déposer une demande auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. »

Le vote est demandé sur la proposition d'amendement :

POUR : 6 **CONTRE : 6** **ABSTENTION : 7**

Considérant l'égalité des votes, la présidente utilise son vote prépondérant et vote **CONTRE** :

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Le commissaire Normand Héroux propose le dépôt de ce point à une séance ultérieure.

Le vote est demandé sur la proposition de dépôt.

POUR : 13 **CONTRE : 5** **ABSTENTION : 1**

La proposition de dépôt est adoptée à la majorité.

Ce point sera donc reporté à une prochaine séance.

PLANS D'EFFECTIFS 2010-2011 DU PERSONNEL DE SOUTIEN (À L'EXCEPTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE) ET PERSONNEL PROFESSIONNEL

Ce point est reporté.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

*** La séance est suspendue de 22 h à 22 h 15. ***

109-CC-2009-2010

AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXE IMPAYÉE

CONSIDÉRANT QUE les immeubles apparaissant sur la liste déposée ont plus d'une année de taxe scolaire impayée;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de perception entreprises par la Commission scolaire sont demeurées infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a une entente avec la Ville de Longueuil pour procéder à des ventes d'immeubles pour taxe impayée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Dumont :

QUE la liste des immeubles déposée soit transmise à la Ville de Longueuil pour une vente pour taxe impayée.

Adoptée à l'unanimité

110-CC-2009-2010

CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'offre de services bancaires déposée par la Banque Nationale du Canada;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation de la direction du Service des ressources financières et de l'approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Paquette :

QUE le contrat concernant les services bancaires avec la Banque Nationale du Canada soit accepté pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 et ce, aux conditions contenues dans le document «Renouvellement des conditions administratives» daté du 25 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

111-CC-2009-2010

ÉCOLE RABEAU - FENESTRATION CÔTÉ SUD - RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR CÔTÉ SUD - FENESTRATION ET RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR CÔTÉ NORD

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Régis Côté et associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « SOLAM Entrepreneur général »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Paquette :

QUE le contrat pour les projets 049-049-45358, 049-049-45359, 049-049-45396 – École Rabeau – Fenestration côté Sud – Réfection du parement extérieur côté Sud – Fenestration et réfection du parement extérieur côté Nord, soit accordé à la firme « SOLAM Entrepreneur général » pour un montant total de 530 398,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 8 avril 2010 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

112-CC-2009-2010

ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE / BLOC A

CONSIDÉRANT que sept (7) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs « Roche Ingénieurs Conseils » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « TREMPRO Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

QUE le contrat pour le projet 078-278-43318- École Gérard-Filion - Réfection du réseau de chauffage / bloc A, soit accordé à la firme « TREMPRO Construction Inc. » pour un montant total de 694 994,84 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 avril 2010 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

113-CC-2009-2010

ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – RÉFECTION DU CHAUFFAGE ET THERMOPOMPES PHASE II - RÉFECTION DE LA TOITURE / SECTIONS E5, E6 ET E7

CONSIDÉRANT que seize (16) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Architecture Labbé et associés inc.» d'octroyer le contrat à l'entrepreneur «Les Entreprises QMD inc.»;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais:

QUE le contrat pour les projets 076-276-45320 & 076-276-45387 – École Antoine-Brossard - réfection du chauffage et thermopompes phase II - réfection de la toiture / sections E5, E6, et E7, soit accordé à la firme «Les Entreprises QMD inc.» pour un montant total de 838 200,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 mars 2010 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Aucun rapport n'est traité.

114-CC-2009-2010

TABLE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU RÉSEAU SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* interdit toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire reconnaît que l'épanouissement des jeunes fait partie de sa mission, sans égard à leur orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif d'un établissement repose notamment sur l'affirmation de la valeur et de la dignité de la personne, ainsi que sur la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail* vise à offrir à tous les membres de la communauté de l'établissement un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT que l'homophobie est une forme de harcèlement ou de violence;

CONSIDÉRANT que plusieurs études ont démontré que les gestes et les paroles homophobes ont un impact psychologique néfaste sur les personnes touchées;

CONSIDÉRANT que l'homophobie peut empêcher certains jeunes de persévérer et de réussir leurs études;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du plan stratégique de la Commission scolaire vise à mieux qualifier et favoriser la réussite des élèves de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie rendue publique par la ministre de la Justice, le 11 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

QUE, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, le Conseil des commissaires réitère les positions exprimées dans ses règlements et politiques à l'effet de dénoncer les actes, gestes, paroles et attitudes homophobes et exprime sa volonté d'appliquer les mesures prévues dans ses règles administratives pour prévenir et contrer de tels gestes.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Cinq commissaires ont pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

115-CC-2009-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

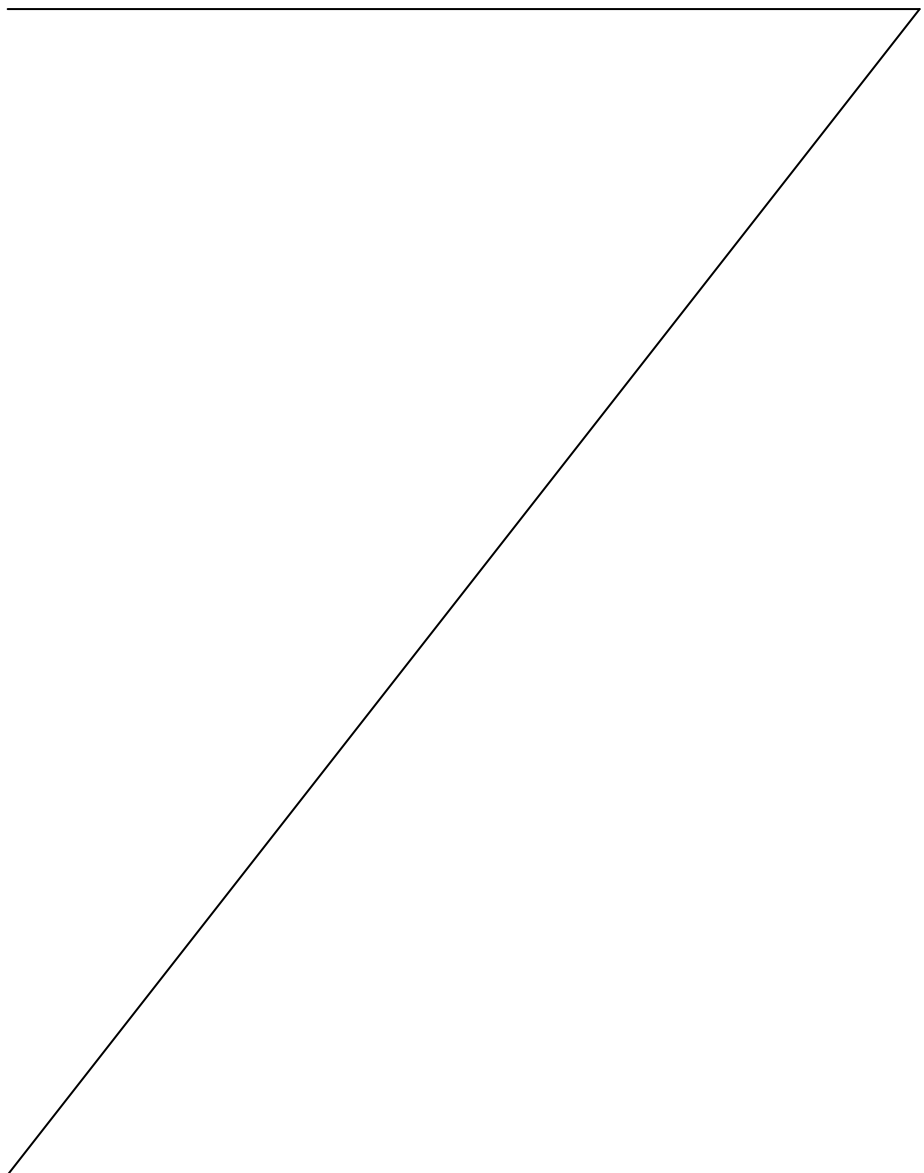
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lucie Désilets, que la séance soit ajournée au mardi 11 mai 2010 à 20 heures à la salle Flore laurentienne.

Adoptée à l'unanimité

La séance est ajournée. Il est 22 h 40.

Présidente

Secrétaire générale



Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010

